

<http://ugtg.org/spip.php?article467>



Solidarité èvè travayè Carrefour !

- Actualité -



Date de mise en lignelundi 29 aoÛt 2005

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Le puissant Groupe Financier Hayot, qui contrôle déjà plus de 50% du commerce an péyi an nou (Toyota, Renault, Mr Bricolage, Casino, Caterpillar, Bamy, GUP, Mercedes, Skoda, Seat, Mitsubishi, Jumbo, ADA, Photo First, Yves Rocher, etc....) continue son expansion en Guadeloupe en achetant, depuis quelques mois, des terres agricoles certainement à des fins immobilières.

Le Groupe Hayot a été recensé par le très sérieux magazine « CHALLENGE » dans son édition du 07 Juillet 2005, N°251, parmi les 100 entreprises françaises les plus riches. Malgré ses profits colossaux, le Groupe Hayot refuse d'accorder aux 320 salariés en grève depuis le 23 juin 2005 :

- Une augmentation de salaire de 5,51% à compter du 1er juillet 2005,
- Des chèques déjeuner à 6,50 Euros, les salariés participants à 50% de la valeur du chèque déjeuner,
- 9,00 Euros d'augmentation de la Prime de Transport,
- Une participation de 11,00 Euros de l'employeur sur l'Assurance Prévoyance.

Le Mardi 09 Août 2005, à la dernière négociation qui s'est tenue dans les bureaux de l'Hypermarché Carrefour, l'Intersyndicale FO-UEC/UGTG a fait deux nouvelles concessions afin de permettre la conclusion d'un accord ; nous avons ainsi retiré 2 de nos revendications, à savoir :

- 9,00 Euros d'augmentation de la Prime de Transport,
- La prime de l'Assurance Prévoyance de 11,00 Euros par mois, sachant que seuls les 17 cadres de la société Carrefour bénéficient de cette Prévoyance. Les 320 salariés sont donc victimes de discrimination. Cette question sera posée à la prochaine réunion du Comité d'Entreprise avec l'éclairage juridique de l'Inspection du Travail.

Malgré ces concessions faites par l'Intersyndicale qui ramène les demandes à - de 3,8% d'augmentation sur 18 mois, la direction du groupe Hayot, nous propose après 50 jours de grève :

- Une augmentation de 5,51% à compter du 1er juillet 2005 à la condition de ne demander aucune autre augmentation de salaire et de primes avant le 31 décembre 2007,
- L'attribution de 20 tickets restaurants de 2,50Euros pour une contribution de 1,25 Euros de l'employeur. Les tickets restaurants ne seront donnés que dans 1 an, soit le 1er juillet 2006.

NOU PA DAKO EVE SA !

Le SMIC a augmenté de 5,50%, le coût de la vie est de 2,7"% pour l'année 2005. Dans les entreprises du groupe Hayot en Martinique et en Guadeloupe, la quasi-totalité des salariés bénéficient déjà de Chèques Déjeuner.

Trois délégués UGTG ont subi des saisies sur leur compte bancaire pour astreintes à la demande du groupe Hayot.

NI ASÉ !!!

Mobilisons-nous Délégués, Militants, Dirigeants, TOUS

**Le Vendredi 02 Septembre 2005 à 08 h 00
À l'Hyper Marché Carrefour à Baie-Mahault**

SÉ ON MEN KA LAVÉ LOT

UEC/UGTG,
P-A-P, le 29 Août 2005.